

PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2018

FICHE RÉGIONALE CORSE

DÉFINITIONS

L'entreprise agroalimentaire considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons ». Ce champ exclut donc ici, l'artisanat commercial et le commerce de gros. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi mono-régionales).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

CHIFFRES CLÉS

LES IAA EN CORSE EN 2015



226,7
millions d'euros
de chiffre d'affaires
dont **25,2** réalisés
à l'export ⁽¹⁾



976
salariés au
31 décembre 2015 ⁽²⁾



399
établissements ⁽¹⁾



287
entreprises ⁽²⁾



0,1 %
du chiffre d'affaires
des IAA en France ⁽²⁾



42,2 %
du chiffre d'affaires
manufacturier
régional ⁽²⁾



32,1 %
de l'emploi
manufacturier
régional ⁽¹⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial : **118,1** millions d'euros de CA, **1327** salariés au 31 décembre 2015 et **397** établissements ;
- le commerce de gros : **494,9** millions d'euros de CA, **1208** salariés au 31 décembre 2015 et **221** établissements.

(1) Source : Insee, CLAP 2015 – Traitement SSP

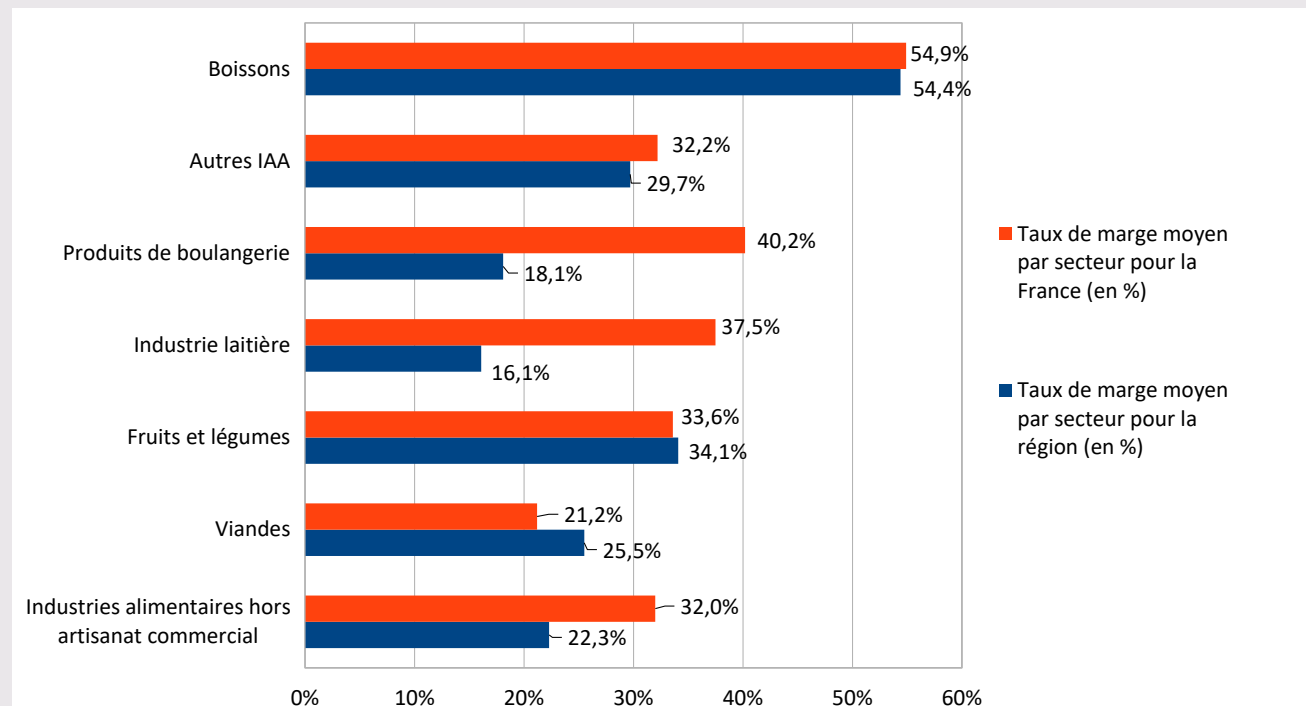
(2) Source : Insee, ESANE 2015 – Traitement SSP

N.B : Les chiffres présentés ne sont pas comparables à ceux de l'édition 2016 en raison d'une analyse statistique différente.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR EN 2015

Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP

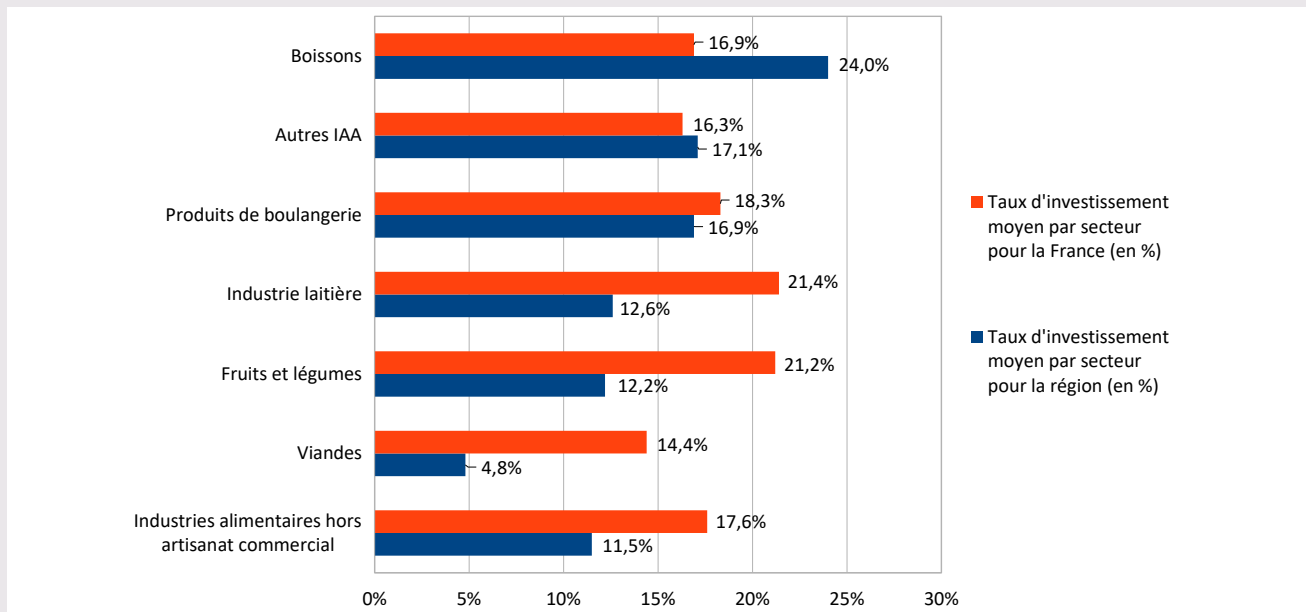


Note : Taux de marge = EBE / Valeur ajoutée aux coûts des facteurs.

Champ : Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région Corse ; France

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR EN 2015

Source : Insee, ESANE 2015 - traitement SSP



Note : Taux d'investissement = Investissements corporels bruts hors apports / Valeur ajoutée - y compris autres produits et autres charges

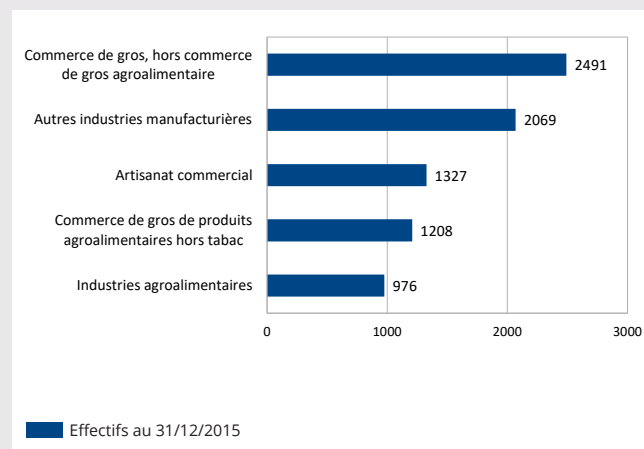
Champ : Entreprises mono ou quasi mono-régionales de la région Corse ; France

N.B. : Certains secteurs ne sont pas présentés en raison de la confidentialité des données. Le taux d'investissement doit être interprété avec prudence en raison de sa variabilité d'une année sur l'autre.

L'EMPLOI DANS LES IAA, ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2015

Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP

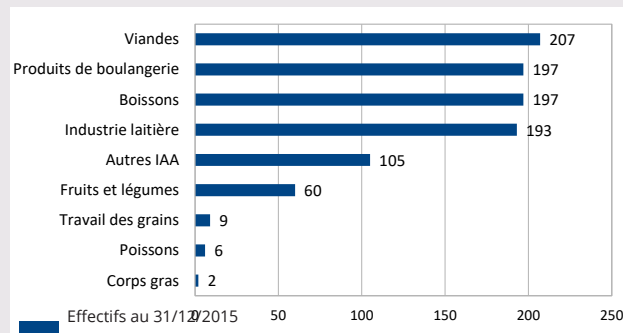


Note : L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial
Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Corse

« L'emploi dans les IAA corse est bien réparti entre 4 secteurs : les boissons, les produits de boulangerie, l'industrie laitière et la viande »

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2015

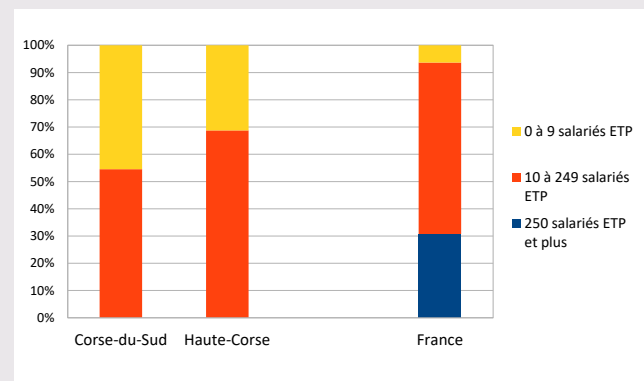
Source : Insee, CLAP 2015 - traitement SSP



Note : L'industrie agroalimentaire (et ses composants) est hors artisanat commercial
Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Corse

EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2015

Source : Insee, CLAP 2015 - traitements SSP

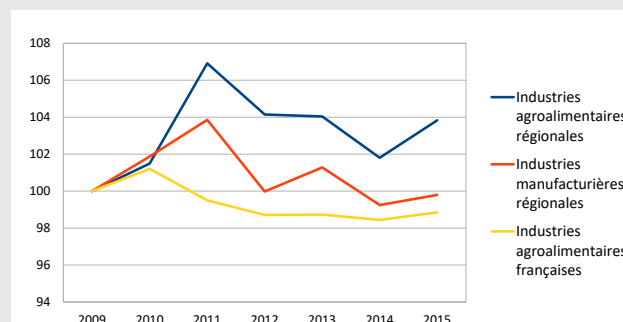


Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Corse et en France

« L'emploi dans les IAA a connu une baisse de 2011 à 2014 mais une hausse est à enregistrer en 2015 »

EFFECTIFS SALARIÉS POUR LA RÉGION CORSE, BASE 100 EN 2009

Source : Insee, CLAP 2015 - traitements SSP



Champ : Effectifs au 31 décembre des établissements situés dans la région Corse et en France

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOI DES IAA PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION

DÉPARTEMENT	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIF SALARIÉ AU 31/12/2015
Corse-du-Sud	144	352
Haute-Corse	255	624

Champ : France - Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des IAA
Source : Insee, CLAP 2015, ESANE 2015 - traitements SSP

Répartition des effectifs salariés des IAA par secteur et par département

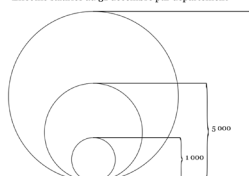
Clap 2015

Collectivité de Corse

Identification des secteurs

- Code NAF 10.1 : Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, hors charcuterie
- Code NAF 10.2 : Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- Code NAF 10.3 : Transformation et conservation de fruits et légumes
- Code NAF 10.4 : Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- Code NAF 10.5 : Fabrication de produits laitiers
- Code NAF 10.6 : Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- Code NAF 10.7 : Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires, hors boulangerie-pâtisserie
- Code NAF 10.8 : Fabrication d'autres produits alimentaires
- Code NAF 10.9 : Fabrication d'aliments pour animaux
- Code NAF 11.0 : Fabrication de boissons

Effectifs salariés au 31 décembre par département

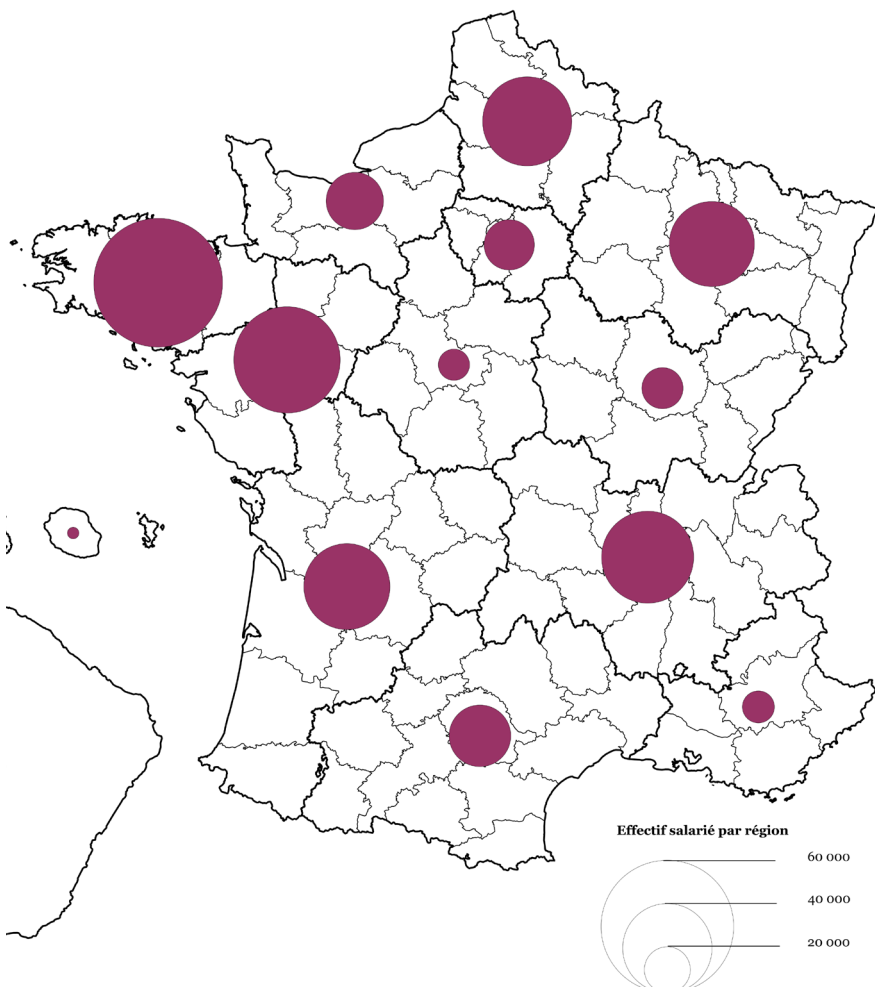


DENSITÉ D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES IAA
CLAP 2015

Collectivité de Corse

Densité d'emploi par commune

- Pas d'établissement
- Moins de un emploi/km²
- de 1 à 10 emplois/km²
- de 10 à 50 emplois/km²
- plus de 50 emplois/km²



Effectif salarié par région



ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Le secteur de l'industrie agroalimentaire représente le 1^{er} secteur industriel de l'île de par le nombre d'entreprises et porte l'image de la Corse à l'étranger et sur le continent. Il comprend de multiples enjeux au croisement des politiques publiques pour le développement de l'agriculture et des territoires, de l'emploi et du tourisme.

La Corse se caractérise par le nombre important de produits étant reconnus par un signe officiel de qualité (SIQO). En 2018, elle compte 17 SIQO : 12 Appellations d'origine contrôlées/protégées, 4 Indications géographiques protégées (IGP) et 1 Label rouge. En 2018, 5 projets concernent des nouveaux produits sous SIQO à savoir : IGP Agneau de lait de Corse, IGP Cabri de Corse, IGP Kiwi de Corse, IGP ou AOC Oignon du Cap Corse, AOC Salcaccia. A noter qu'il s'agit surtout de SIQO fermier mais que la clémentine sous IGP est utilisée pour la fabrication de confiture.

Différents leviers financiers directs sont mobilisables pour le développement de la filière agroalimentaire, dont le plan d'avenir ou encore le programme exceptionnel d'investissement (PEI), deux plans spécifiques à la Corse. Le programme d'investissement d'avenir 3 (projets agricoles et agroalimentaires) n'a pas pu être mobilisé jusqu'à présent. Le PEI est lui destiné à rattraper le retard structurel et a permis d'accompagner l'adaptation et la modernisation des outils d'abattage dans le cadre du schéma régional des abattoirs.

L'Office de développement agricole et rural de Corse (ODARC) a aussi permis la création d'une route des sens – A strada di i sensi – qui permet de faire valoir la notion de tradition et savoir-faire agricole et agro-alimentaire au travers des produits locaux : production animale, avec races locales, ou végétales, toutes les richesses agricoles insulaires sont à la portée du consommateur.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet national du PNA, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Ornano-Taravo-Valincu-Sartenais (OTVS), regroupant 2 communautés de communes en Corse-du-Sud entre Cauro et Sartène, vient d'être lauréat de l'appel à projet national 2017 du PNA « **PAT Ornano-Taravu-Valincu-Sartinesi - Un piattu in plù - Un couvert en plus** ». C'est une subvention de 56 000€ qui est accordée pour mettre en œuvre un projet de structuration des filières locales, pour approvisionner la restauration collective ainsi qu'un réseau de distribution de repas aux personnes âgées. Le tout est accompagné d'animations autour de l'alimentation et de la santé avec l'appui de l'INRA en matière d'économie territoriale.

Il est important de souligner l'action collective portée par la chambre de commerce de Haute-Corse. En effet, la candidature de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse au salon international des importations (400 000 M² de hall d'exposition)

organisé par la République de Chine à Shanghai les 5-10 novembre 2018 a été retenue pour l'Espace du « Village Méditerranée ». La Corse jouera un rôle de leader du regroupement de producteurs agroalimentaires méditerranéens car elle ressemblera une cinquantaine de producteurs dont dix producteurs Corse.

Début 2017, l'Assemblée de Corse a validé le schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation afin de définir les orientations d'un développement économique innovant, durable et équilibré de la Corse ainsi que le maintien des activités économiques déjà existantes notamment en termes d'industries agroalimentaires. C'est pourquoi le SRDEII, propose la structuration et l'animation d'un pôle d'excellence ou en émergence agroalimentaire ainsi que le renforcement des liens entre producteurs et agroalimentaires et un développement à l'export. L'ADEC, pour le compte de la Collectivité de Corse, pilote le programme régional en soutien à l'exportation, Corse'export, en créant des partenariats forts avec les acteurs nationaux de l'export, comme BUSINESSFRANCE, Bpifrance ou COFACE.

En 2017, la DRAAF a soutenu un groupement d'intérêt économique regroupant 9 entreprises fromagères, au titre du Dispositif national d'aides à l'investissement immatériel (DiNAII) pour les entreprises agroalimentaires. ■

Dans le cadre des États généraux de l'alimentation (EGA), une journée a été organisée à Ajaccio avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'alimentation. L'objectif étant de partager avec l'ensemble des parties prenantes, favoriser l'expression de propositions et proposer des pistes de travail pour l'émergence d'initiatives.

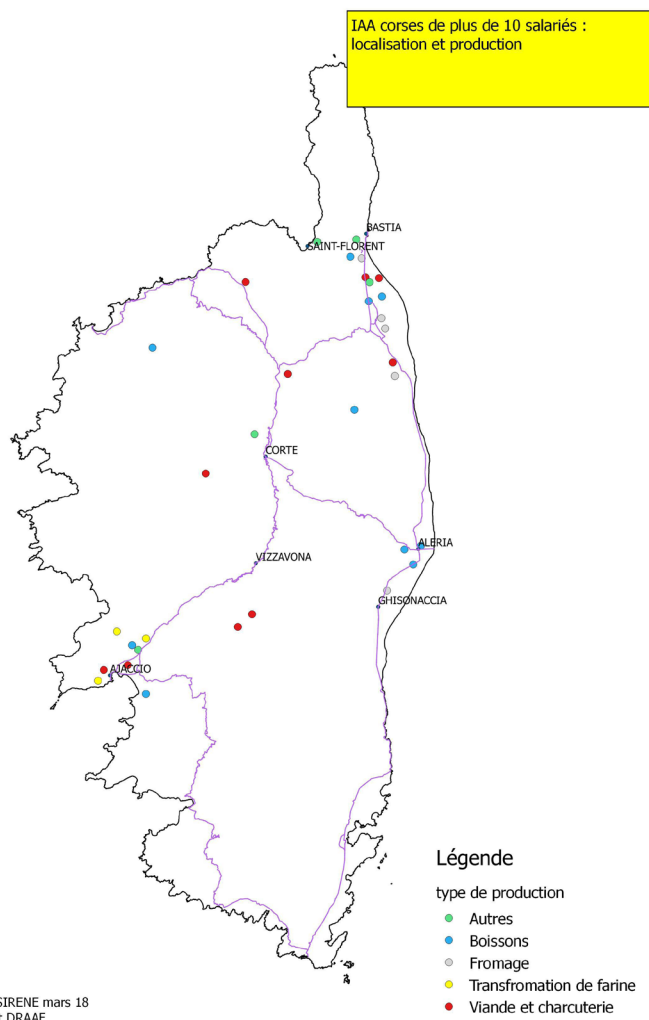
C'est pourquoi, se sont tenus une table-ronde ainsi que 3 ateliers : « insularité, agriculture et alimentation », « environnement, changement climatique et alimentation » et « alimentation et santé ».

La tenue de ces ateliers a permis de faire émerger les

besoins, les attentes des différentes parties prenantes ainsi que d'exposer leurs points de vue et recommandations afin de définir l'alimentation de demain.

Différents constats ont alors été émis comme la nécessité pour l'agriculture corse de développer/revoir le modèle de production suite aux nouveaux modes de consommation et au changement climatique. Ainsi que revaloriser l'image de l'agriculture et partager avec le consommateur la notion de tradition et savoir-faire agricole au travers des produits locaux. Tout en conciliant l'équation prix, qualité et transparence pour redonner confiance au consommateur.

La carte ci-jointe montre que les entreprises IAA sont situées surtout à proximité des villes, Bastia et Ajaccio, sûrement pour des raisons de logistiques. Les abattoirs et les entreprises de fabrication laitières sont plus implantés en campagne, au plus proche des productions.



EN SAVOIR +

Panorama des industries agroalimentaires
<http://agriculture.gouv.fr/le-panorama-des-industries-agroalimentaires>

Coop de France Corse
frca-corse@wanadoo.fr
<http://www.frcacorse.com>

OBSERVATOIRE

Banque de France
www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance/publications-regionales/publications/corse.html

PUBLICATIONS

Web
<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=insee-activites/action-region/corse.html>

DRAAF CORSE

Le Solférino, 8 Cours Napoléon – CS 10 302 – 20 704 Ajaccio – Cédex 9
 tél : 02 31 24 98 60 – Fax : 02 31 24 97 00
www.draaf-corse@agriculture.gouv.f

Fiche rédigée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse
 Octobre 2018